



Rapport  
d'activités  
2007-2008



Association des  
centres jeunesse  
du Québec



Rapport  
d'activités  
2007-2008



## Mot du président et du directeur général



### UNE ANNÉE DE BILAN ET DE PLANIFICATION

L'année 2007-2008 a été une année de bilan et de planification qui a mobilisé l'ensemble de l'Association des centres jeunesse et de ses membres. Il a d'abord fallu dresser un bilan des réalisations du plan d'action 2003-2008 pour ensuite amorcer l'identification des défis et des enjeux de la planification 2008-2013.

Le bilan 2003-2008 nous a permis de constater les nombreux changements législatifs que les centres jeunesse ont dû mettre en œuvre tout en s'assurant qu'ils répondent aux nouvelles réalités chez les jeunes, tels les problèmes de santé mentale. Tout en identifiant les meilleures pratiques, en formant le personnel et en développant de nouveaux modèles de gestion, les centres jeunesse ont déployé de nouveaux programmes. Qu'on pense au programme Qualification des jeunes, parti d'un projet pilote, qui a été le point de mire de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

Plusieurs outils cliniques ont vu le jour afin d'harmoniser les pratiques et d'assurer l'équité dans la prestation de services des centres jeunesse, sans oublier l'adoption de nombreux cadres de référence et des avis, au cœur de notre programme de développement des pratiques. Le nombre de sessions de formation du programme national de formation (PNF) a substantiellement augmenté en accueillant les participants de l'ensemble des centres jeunesse et de leurs partenaires.

Les standards de pratique nous ont permis d'identifier une des trois priorités défendues par l'Association des centres jeunesse du Québec auprès des décideurs : le rehaussement de l'intensité de service en diminuant la charge de cas des intervenants à l'étape de l'application des mesures à une moyenne de 16 enfants par intervenant. Les deux autres cibles étaient le déploiement du programme Qualification des jeunes dans tous les centres jeunesse ainsi que l'offre de services aux jeunes hébergés en centre jeunesse aux prises avec des troubles de santé mentale.

Les années 2003-2008 ont été marquées par différentes commissions parlementaires concernant divers projets de loi, la plus marquante ayant été celle portant sur les modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse. L'Association des centres jeunesse a été très active dans le débat social entourant ces changements majeurs.

Durant la même période, les centres jeunesse ont fait face à des crises médiatiques qui ont eu un impact direct sur le personnel et la crédibilité des centres jeunesse. Heureusement, les centres jeunesse ont décidé de participer au débat public et, en tant qu'experts, ils ont défendu l'intérêt des enfants en démontrant les faits et les impacts directs des pratiques cliniques sur la vie des enfants lorsque sont utilisés les outils législatifs à bon escient. Rappelons que les durées maximales de placement introduites dans la Loi sur la protection de la jeunesse étaient loin de faire l'unanimité en commission parlementaire et dans la société en général. La stratégie de l'Association des centres jeunesse du Québec qui consiste à bien expliquer l'importance de la stabilité pour le développement des enfants en a convaincu plus d'un. Des partenaires, des éditorialistes et des décideurs politiques ont compris que l'avenir de nos enfants devait être une priorité. Même si certains opposants critiquent encore ce concept, le législateur a tranché en faveur des enfants.

Nul doute que l'année 2007-2008 a été particulièrement occupée par la mise en place des nouvelles dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) qui a requis beaucoup d'énergie de la part de tout le personnel de l'Association et de ses membres. Tous ont mobilisé leurs efforts pour travailler étroitement avec le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le but de répondre adéquatement aux besoins des enfants, des jeunes et des familles tout en développant des outils cliniques, juridiques et administratifs et en offrant de la formation.

Dans la foulée de ces importantes modifications, l'Association des centres jeunesse du Québec a livré son bilan des DPJ 2007 pour une quatrième année consécutive, avec la participation des directeurs de la protection de la jeunesse. Cette sortie publique avait pour but de faire connaître à la population la détresse des enfants en difficulté et la nécessité de modifier la loi pour offrir la stabilité aux enfants. Sous le thème *Une famille pour chaque enfant, des racines pour la vie*, ce bilan a grandement contribué à sensibiliser la société québécoise à l'intérêt des enfants.

Le comité d'implantation de la Loi dont fait partie le directeur général de l'Association a veillé à la mise en place des nouvelles dispositions tout en favorisant la participation des partenaires, des alliés indispensables pour assurer la protection des enfants. Un manuel de référence a été conçu pour les intervenants. Des brochures à l'intention des parents et des enfants ont été produites, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Désormais, un document officiel est distribué aux parents, et cette référence unique permet de diffuser le bon message. La réduction des unités d'encadrement intensif et leur nouvelle utilisation ont aussi mobilisé plusieurs équipes dans nos établissements.

Une équipe de soutien a été mise en place, en collaboration avec l'Association d'établissements de santé et de services sociaux, grâce à l'appui financier du ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette équipe offre de l'aide aux intervenants des centres jeunesse qui doivent appliquer de nouvelles dispositions cliniques et juridiques. Sur le plan administratif, d'autres outils ont dû être développés afin de pouvoir établir le même fonctionnement parmi tous les établissements.

Le président et le directeur général de l'Association des centres jeunesse du Québec ont assuré le suivi des dossiers impliquant les centres jeunesse dans la Stratégie d'action jeunesse mise en place par le premier ministre Jean Charest. Rappelons que le programme Qualification des jeunes, qui en est à sa troisième phase, rejoint maintenant 280 jeunes dans treize centres jeunesse. De plus, treize centres jeunesse ont désormais leur équipe multidisciplinaire d'intervention en risque suicidaire.

L'année 2007-2008 fut aussi l'année de la création d'un comité clinique aviseur en regard de l'amélioration de l'aide apportée aux communautés des Premières Nations. Ce comité permet la concertation entre le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador ainsi que l'Association des centres jeunesse du Québec, représentée par son directeur général, M. Jean-Pierre Hotte. Trois priorités ont été retenues pour amorcer les travaux, soit l'adoption coutumière, le recrutement des familles d'accueil en milieu autochtone et les projets de vie.

L'Association des centres jeunesse a poursuivi son positionnement en tant que défenseur des services sociaux spécialisés. Après avoir été un membre actif du comité sur la pérennité du système de santé et de services sociaux présidé par M. Jacques Ménard, le directeur général de l'Association a été invité à présenter ses recommandations

devant la Commission Castonguay. Cette commission, mise en place par le Conseil du Trésor, avait pour mandat de trouver des solutions concrètes pour assurer le financement de la santé et des services sociaux.

Concernant la planification de l'Association des centres jeunesse du Québec 2008-2013, plusieurs activités ont eu lieu, d'abord pour consulter nos membres sur les prochains défis à relever, puis pour identifier les enjeux qui seront au cœur de nos prochaines actions. Déjà, cinq défis indissociables ont été identifiés, soit ceux de la main-d'œuvre, de la qualité, du partenariat, de la cohésion et de l'image. Cette planification sera publiée à l'automne 2008 et interpellera tous les membres des conseils d'administration et les dirigeants des centres jeunesse.



Jean-Nil Thériault, président



Jean-Pierre Hotte, directeur général

**SIGNALEMENTS, INTERVENTIONS ET SERVICES  
DANS L'ENSEMBLE DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC  
1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008**

**LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE**

Signalements traités	68 651	
Signalements retenus	29 780	[43 %]
Signalements non retenus	38 871	[57 %]

**PROBLÉMATIQUES VÉCUES PAR LES JEUNES EN PROTECTION DE LA JEUNESSE  
(décision : sécurité et développement compromis)**

Négligence	6 134	[63 %]
Troubles de comportement	1 981	[21 %]
Abus physiques	1 077	[11 %]
Abus sexuels	412	[4 %]
Abandons par les parents	115	[1 %]

**L'ADOPTION**

Nombre d'adoptions d'enfants québécois	296
Nombre d'adoptions internationales effectuées par un centre jeunesse <sup>1</sup>	394

Recherches d'antécédents réalisées et terminées durant l'année	932
Retrouvilles réalisées et terminées durant l'année	1 145

**ADOLESCENTS CONTREVENANTS**

**Loi sur le système de justice pénale pour adolescents**

Évaluations / orientations réalisées dans une année	
Arrêt d'intervention	739
Référence au procureur aux poursuites criminelles et pénales	1 459

**Rapports prédécisionnels demandés par la Cour du Québec**

Chambre de la jeunesse	1 614
------------------------	-------

**Programme de sanctions extrajudiciaires**

Nombre de sanctions extrajudiciaires	5 247
Nombre de jeunes	5 041

**RESSOURCES D'HÉBERGEMENT**

**Nombre d'enfants placés au 31 mars 2008<sup>2</sup>**

Familles d'accueil (ressources de type familial)	6 887
Ressources institutionnelles (ressources intermédiaires, centres de réadaptation)	3 101
Autres ressources non institutionnelles	154

1 Seulement une partie des adoptions internationales sont effectuées avec l'aide d'un centre jeunesse.

2 Toutes les données ont fait l'objet d'une consultation et d'une validation auprès des centres jeunesse. Elles n'ont cependant pas été approuvées par les conseils d'administration des centres jeunesse et sont tirées du bilan des DPJ / DP 2008, Les centres jeunesse du Québec.

**RÉPARTITION DU PERSONNEL DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**

Région	Nom de l'établissement	Nombre de cadres	Nombre de salariés	Nombre de cadres et de salariés
1	CJ du Bas Saint-Laurent	24	368	392
2	CJ du Saguenay - Lac-Saint-Jean	40	529	569
3	CJ de Québec - I.U.	70	1 063	1 133
4	CJ de la Mauricie Centre-du-Québec	64	643	707
5	CJ de l'Estrie	50	471	521
6	CJ de Montréal - I.U.	178	2 750	2 928
7	CJ et de la famille Batshaw	92	960	1 052
8	CJ de l'Outaouais	32	438	470
9	CJ de l'Abitibi-Témiscamingue	35	402	437
10	CJ-CR de la Côte-Nord	22	239	261*
11	CJ Gaspésie\Les Îles	19	184	203
12	CJ Chaudière-Appalaches	46	548	594
13	CJ de Laval	76	1 109	1 185
14	CJ de Lanaudière	51	569	620
15	CJ des Laurentides	52	730	782
16	CJ de la Montérégie	143	1 576	1 719
		<b>994</b>	<b>12 579</b>	<b>13 573</b>

\* Le personnel des ressources humaines, des finances et des ressources matérielles et informationnelles n'est pas inclus car l'établissement a plusieurs missions.

Note : Les données représentent le nombre de personnes à l'emploi des centres jeunesse au 31 mars 2008.

## Améliorer l'accessibilité aux services



### Antécédents et retrouvailles

Afin d'assurer l'équité et l'accessibilité des services en matière d'antécédents et de retrouvailles, la contribution financière des usagers introduite en 1992 a été abolie la dernière année dans tous les centres jeunesse.

Dans le but de mieux soutenir les intervenants à la recherche, un document de référence a été produit et fera l'objet d'une activité de formation au cours de la prochaine année. Des mises à jour ont aussi été apportées au Guide de pratique professionnelle en matière d'antécédents et de retrouvailles.

### Cadre de référence sur l'organisation des services pour les jeunes présentant à la fois des troubles de la conduite ou des difficultés graves d'adaptation et des problèmes de santé mentale

Dans le but de définir des paramètres communs pour l'organisation des services aux jeunes hébergés dans les centres jeunesse qui présentent à la fois des troubles de la conduite ou des difficultés graves d'adaptation et des problèmes de santé mentale, un comité de travail a été mis sur pied afin d'élaborer un cadre de référence. Le comité a tenu plusieurs réunions en 2007-2008, et plusieurs éléments ont déjà été précisés dans le document de travail : les objectifs, les valeurs, les principes directeurs, les caractéristiques de la clientèle, un certain nombre de définitions, de même que plusieurs éléments concernant le processus clinique et le modèle d'intervention à la base de l'organisation des services. Le document sera soumis à la consultation au cours de l'automne 2008.

### Fonds de soutien à l'adoption

Grâce à une entente entre l'ACJQ et la Fondation Chagnon, le fonds de soutien à l'adoption a accordé, dans la dernière année, un appui financier pour quinze enfants totalisant près de 50 000 \$ permettant de répondre à des besoins spécifiques de soins, de répit et de transport. Rappelons que le fonds vise à soutenir les besoins particuliers d'enfants placés qui répondent aux critères d'admissibilité à l'adoption et qui ont développé des liens d'attachement avec des parents substituts.

### Projet « Accès à l'éducation »

Dans le cadre de la Stratégie pancanadienne communautaire d'incitation à l'épargne-étude, la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada (LBEC) a obtenu de Ressources humaines et Développement social Canada du financement pour la réalisation d'un projet triennal. Ce projet a pour objectif d'améliorer l'accès aux études post-secondaires chez les enfants pris en charge par les différents réseaux canadiens d'aide à l'enfance. La LBEC a sollicité l'aide de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) pour la coordination, en sol québécois, de ce projet par ailleurs en déploiement dans toutes les provinces canadiennes. Essentiellement, ce projet vise à faire connaître trois programmes gouvernementaux et à leur égard susciter l'intérêt des adultes concernés pour le régime enregistré d'épargne-études (REEE), le Bon d'études canadien (BEC) et la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). C'est avec empressement que l'ACJQ a accepté la responsabilité de la coordination de ce projet. La stratégie d'information et de sensibilisation élaborée au cours de cette année sera mise en œuvre dès la rentrée scolaire, en septembre 2008.

### Rapport sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines (Rapport Delorme)

En septembre 2007, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a publié le rapport du comité ayant étudié la santé mentale des jeunes hébergés en centre de réadaptation ou dans des ressources intermédiaires des centres jeunesse. Le rapport révèle entre autres que 45 % des jeunes hébergés dans les centres de réadaptation et les ressources intermédiaires des centres jeunesse présentent un trouble de santé mentale confirmé par un diagnostic ou une impression diagnostique établi par un médecin. Plus de 17 % de ces jeunes ont un trouble sévère. Plusieurs recommandations du rapport proposent des améliorations aux interventions cliniques et à l'organisation des services à ces jeunes en grande difficulté. Un comité de suivi des recommandations du rapport auquel participeront trois représentants des centres jeunesse a été mis sur pied par le MSSS. Les travaux démarreront en juin 2008.

### Ressources financières

À la suite des annonces ministérielles de crédits de développement 2007-2008 réservés aux services spécialisés à la clientèle Jeunes en difficulté et en santé mentale ainsi que des confirmations écrites des agences de la santé et des services sociaux, l'ACJQ a réagi rapidement à la situation défavorable des centres jeunesse en mettant en place un rapport de suivi permettant de dresser un état de situation permanent. Un suivi intensif a permis de rectifier certaines orientations en faveur des enfants, des jeunes et des familles en difficulté.



## Restaurer la dimension sociale des services spécialisés

### ADOPTION - Révision du régime québécois

Dans le cadre des travaux et du dépôt en mars 2007 du rapport du Groupe de travail provincial sur la révision du régime québécois d'adoption et la recommandation de modifications au Code civil et autres lois régissant l'adoption, un comité consultatif de l'ACJQ a été mis en place.

Le comité, composé de représentants experts des centres jeunesse, avait pour mandat de procéder à l'étude et à l'analyse du rapport du groupe de travail provincial sur l'adoption dans la perspective de la mission et des services dispensés par les centres jeunesse. Le comité a formulé dans un document synthèse une série de commentaires et de suggestions, se basant sur l'expérience et l'angle de prise des centres jeunesse.

L'ACJQ est toujours en attente d'une éventuelle consultation ou d'un projet de loi de la part du gouvernement provincial pour la modernisation des dispositions législatives en matière d'adoption.

### Mesures de contrôle : isolement et contention

Les travaux visant à réviser le cadre de référence pour l'adoption d'une politique et de procédures relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle que sont l'isolement et la contention sont presque complétés.

Dans cette nouvelle version du cadre de référence, plusieurs changements sont proposés en vue de favoriser une plus grande harmonisation des pratiques et d'assurer la concordance avec les orientations ministérielles sur le recours aux mesures de contrôle.

### Plan de cheminement vers l'autonomie

En 2007-2008, la Table des directeurs des services à la clientèle s'est intéressée à un projet issu d'une démarche réalisée au Royaume-Uni, celui de mettre en place dans tous les centres jeunesse du Québec un dispositif clinique assurant que soit élaboré pour tous les jeunes pris en charge, au moment où ils atteignent l'âge de 16 ans, un plan de cheminement vers l'autonomie. Deux groupes de travail ont ainsi été mis sur pied, l'un visant à produire un document d'orientation sur l'offre de services des centres jeunesse aux 16-18 ans, et l'autre à formuler une recommandation sur un outil d'évaluation de la situation de chaque jeune de 16 ans en regard de son niveau de préparation à ce passage à la majorité et à l'autonomie. La Conférence des directeurs généraux se prononcera prochainement sur l'idée d'amorcer un projet en ce sens.

### Programme Qualification des jeunes

Le programme Qualification des jeunes (PQJ) a pour but d'accompagner les jeunes dès l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 19 ans pour éviter qu'ils se retrouvent sans ressources et bénéficiaires de la sécurité du revenu. À la sortie du centre jeunesse, à sa majorité, le jeune a un travail ou un projet d'étude.

L'année 2007-2008 prévoyait l'implantation du programme dans cinq nouvelles régions, soit le Bas-Saint-Laurent, l'Estrie, Lanaudière, les Laurentides et Montréal. La liaison entre le centre jeunesse et la coordination du PQJ est assurée par un représentant pour chaque établissement. Ces responsables régionaux se sont rencontrés en août 2007 afin de planifier le processus de sélection des éducateurs et d'implantation du programme dans leur milieu.

Les trois jours de formation ont donc été donnés aux 12 nouveaux éducateurs à la fin d'octobre 2007. De retour dans leur région respective, les éducateurs ont sensibilisé les différents services de leur centre jeunesse au PQJ et ont procédé, conjointement avec la coordination provinciale, au recrutement et à la sélection des participants. Parallèlement à ce processus, les éducateurs se sont familiarisés avec les ressources de leur communauté en vue de développer un réseau de partenaires dynamique.

L'ajout de cinq nouvelles régions a ainsi pour effet de permettre à 280 jeunes de bénéficier du programme Qualification des jeunes, et ce, dans treize centres jeunesse du Québec. Par le fait même, l'équipe de coordination a dû recruter un nouveau membre. Au cours de la prochaine année, 500 jeunes répartis à travers la province bénéficieront du programme Qualification des jeunes.

En octobre 2007, les huit régions actives dans le programme se sont rencontrées dans le cadre du Rendez-vous annuel du PQJ qui s'est tenu au Centre jeunesse de Laval. Dans le contexte de la généralisation provinciale, le Rendez-vous annuel permet de rassembler toutes les personnes concernées par le PQJ, éducateurs et gestionnaires, peu importe le niveau d'intégration du programme dans leur région. La présence des régions pilotes assure l'expérience et l'intégration, alors que les régions nouvellement impliquées insufflent un vent nouveau au PQJ.

En date du 31 mars 2008, plus de la moitié des jeunes de la nouvelle cohorte était recrutée, et les éducateurs des nouvelles régions, conjointement avec les responsables régionaux, intensifiaient le processus de recrutement afin de combler l'ensemble des places disponibles.

Le prochain défi de l'ACJQ dans le dossier du PQJ est de s'assurer que les budgets soient reconduits par le MSSS alors que la Stratégie d'action jeunesse, qui en assumait le financement, prend fin en mars 2009.

### Bilan annuel des DPJ-DP

Pour une quatrième année consécutive, le bilan annuel des directeurs et directrices de la protection de la jeunesse 2007 a été produit et présenté aux médias. Cet événement, accompagné d'un document riche en informations, permet de dresser un portrait de la situation des enfants, des jeunes et des familles auprès de qui les centres jeunesse interviennent quotidiennement.

À l'aube de l'entrée en vigueur des modifications de la LPJ en 2007, les DPJ ont voulu mettre l'accent sur l'importance de la stabilité et de la continuité pour les enfants et rappeler les objectifs visés par les modifications de la LPJ. Des vignettes de vie de Sophie, Adam, Laurie, Mathieu, Kevin sont venues illustrer l'importance et le bien-fondé de la clarification des projets de vie des enfants, dès le plus jeune âge, pour ceux dont le retour dans le milieu familial s'avère impossible.

Le bilan annuel des DPJ permet également de témoigner de l'engagement et de l'expertise des intervenants qui soutiennent les familles les plus vulnérables. En plus de la couverture médiatique nationale, le bilan permet à chacun des DPJ de s'adresser à sa population au moyen des médias régionaux.

### **Politique et procédures de transferts inter-centre jeunesse**

La politique de transfert vise à déterminer les règles de transfert des dossiers d'un centre jeunesse à un autre afin d'assurer à l'usager qui change de territoire la continuité des services auxquels il a droit.

Des travaux ont été réalisés pour mettre à jour la politique et les procédures afin d'en faciliter l'application. Un mécanisme de soutien et de suivi auprès des répondants sera mis en place au courant de l'année 2008.

### **Adolescents contrevenants**

À l'approche du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la LSJPA, il s'est avéré opportun de procéder à un bilan de l'application de cette loi. Le comité de suivi LSJPA, regroupant des représentants des centres jeunesse, du MSSS et du Regroupement des organismes de justice alternative, avec l'apport des directeurs provinciaux, s'est penché sur les aspects positifs de cette loi et les défis qu'elle pose. Tous les intervenants s'entendent pour dire que le Québec a développé une expertise unique en matière de réadaptation des adolescents contrevenants et qu'il importe de préserver le modèle québécois.

Dans le cadre du projet de loi C-25 déposé par le gouvernement fédéral, l'ACJQ a indiqué sa position au sujet des amendements visés portant sur la détention avant procès et l'introduction de principes de dénonciation et de dissuasion dans la détermination de la peine. L'ACJQ a notamment insisté sur l'importance d'un processus de consultation structuré sur un examen plus large de la loi que sur des amendements à la pièce.

Dans le cadre des collaborations entre l'ACJQ et le Regroupement des organismes de justice alternative (OJA), des travaux ont été amorcés pour le développement de projets pilotes en matière de médiation. Un cadre théorique a été produit ainsi que des documents synthèses sur les projets qui verront le jour dans la prochaine année. Des travaux ont aussi mené à l'élaboration d'un projet d'entente de collaboration CJ-OJA. Le projet est actuellement en consultation dans les deux réseaux. Un rapport de recherche sur l'impact de l'Entente-cadre CJ-OJA et du programme de sanctions extrajudiciaires sur les pratiques des intervenants a été déposé et fera l'objet d'une présentation dans le cadre d'une journée d'échanges entre les centres jeunesse et les OJA à l'automne 2008.

### **Programme national de formation (PNF)**

Le PNF a repris en 2007-2008 le cours normal du déploiement des formations après une année 2006-2007 consacrée prioritairement à l'élaboration des différentes activités de formation ou de sensibilisation liées à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la LPJ à l'été 2007. Au total, 844 jours de formation ont été livrés au cours de la dernière année par le PNF, et 3 664 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes de gestion de l'intervention de première ligne, de la protection de la jeunesse, de la réadaptation et des adolescents contrevenants.

La Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) est entrée en vigueur, mais les travaux du PNF ne se sont pas arrêtés pour autant au cours de la dernière année. Avec l'aide de l'équipe de soutien à la LPJ, une troisième journée de formation destinée aux intervenants de la protection de la jeunesse a été élaborée et, dès l'automne 2007, 83 formateurs intervenants psychosociaux et avocats ont repris le chemin des salles de formation. Cette troisième journée est un complément aux deux premières du printemps 2007 et vise l'intégration des amendements à la loi sous l'angle des changements de pratique rendus nécessaires. Au terme de cette importante opération de formation, 25 700 intervenants, gestionnaires et partenaires ont participé à l'une ou l'autre de ces activités : la formation approfondie, l'activité de sensibilisation et la formation spécifique aux avocats et secrétaires juridiques.

Dans la foulée de la LPJ, deux nouveaux mandats ont été accordés au PNF par la Table de concertation en matière de développement des compétences jeunesse du MSSS, les formations « À chaque enfant un projet de vie » et « Les mesures restrictives de liberté; contention, isolement et encadrement intensif ». Ces formations sont attendues en 2008-2009.

Du côté des développements, l'année 2007-2008 a été marquée par la nécessité de compléter les divers travaux de développement amorcés afin d'inscrire le PNF, au cours de la prochaine année, dans un nouveau mode de fonctionnement découlant des orientations du MSSS relatives à la coordination et à la subvention des activités de formation ainsi que des priorités retenues par la Table de concertation en matière de développement des compétences jeunesse.

Les différentes réalisations du PNF visant le développement, la consolidation et l'évaluation des pratiques sont présentées ci-après pour chacun des secteurs.

L'année 2007-2008 a favorisé la mise sur pied du comité de programme responsable du développement, de l'évaluation et de la mise à jour des formations par la direction du PNF. De plus, elle a permis de finaliser la recherche menée depuis 2003 auprès des intervenants en incluant les données de l'activité de relance à laquelle ils participaient entre 9 et 12 mois après la dernière formation. Le rapport final a été déposé à l'automne alors qu'une synthèse des résultats est attendue avant l'été 2008.

D'importants travaux au secteur de la gestion ont permis d'axer davantage le module « Condensé clinique aux gestionnaires » sur le rôle de ce dernier dans le transfert des apprentissages de ses intervenants. De plus, un tout nouveau module « La gestion par résultats », qui sera présenté à la Conférence des directeurs généraux des centres jeunesse en septembre 2008, est maintenant prêt pour l'expérimentation.

Du côté de la mission « Jeunes en difficulté » de la première ligne, le PNF a pu compléter l'expérimentation du premier module générique « Les aspects légaux de l'intervention de 1<sup>re</sup> ligne », alors que le deuxième module générique propre à cette mission, « Recevoir la personne, traiter la demande » est en mode écriture.

L'année 2007-2008 a permis au secteur de la Protection de la jeunesse (PJ) de compléter la révision des modules existants pour assurer la concordance avec les nouvelles dispositions de la LPJ et de procéder à une évaluation importante du module générique propre à la mission PJ, « La séparation, le retrait, le placement et la réunification ».

Deux nouveaux modules, « L'opération professionnelle : l'animation, partie théorique » et « L'opération professionnelle : l'utilisation », ont débuté leur expérimentation au secteur de la réadaptation, portant au nombre de huit les modules génériques développés à ce jour. Les quatre derniers modules génériques de ce programme sont attendus dans le courant de la prochaine année. Par ailleurs, un deuxième module générique du secteur des adolescents contrevenants, « L'évaluation différentielle des adolescents contrevenants », est maintenant prêt pour l'expérimentation.

L'activité de suivi du Tronc commun réseau s'inscrit définitivement à l'intérieur de stratégies de transfert des apprentissages après la formation. Aussi, deux nouveaux modules spécifiques réseau destinés à tous les intervenants ayant démontré des besoins de développer ces compétences compléteront sous peu leur expérimentation: « Problèmes de comportement chez les jeunes; de la réaction à la compréhension pour mieux intervenir » et « Sexualité et drogues chez les jeunes vulnérables; repères pour mieux intervenir ».

Des questions se posent sur l'avenir du PNF à la suite de l'annonce faite par le MSSS au sujet des nouvelles orientations en matière de coordination de l'offre de formation aux intervenants et gestionnaires des centres jeunesse et des CSSS et des priorités de développement retenues par la Table de concertation en matière de développement des compétences. Les impacts de ces changements sont en cours d'évaluation. L'ACJQ et l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) travaillent sur un plan de transition de mise en œuvre des priorités 2008-2010.





## Développer, consolider et évaluer les pratiques

### Adoption internationale

Les collaborations et la concertation en regard de l'adoption internationale ont été accentuées dans la dernière année entre les différents partenaires afin de préciser notamment les rôles et les responsabilités de chacun.

Une rencontre réunissant les directeurs de la protection de la jeunesse, les représentants des organismes agréés en adoption internationale ainsi que les professionnels du Secrétariat à l'adoption internationale a été organisée afin de discuter de l'harmonisation des pratiques en matière d'adoption internationale. Les travaux se poursuivent en vue de produire un guide conjoint à l'intention des intervenants.

### Contentieux

En cette première année d'entrée en vigueur des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse, précédemment déposées sous le nom de PL-125, le Comité des contentieux a été absorbé par des travaux d'interprétation des nouvelles dispositions. En plus de continuer à participer aux divers comités d'implantation, les contentieux ont collaboré avec l'équipe de soutien à l'implantation LPJ à clarifier des interprétations juridiques et à en informer les membres de l'ACJQ.

Dans la foulée de ces travaux, le Comité des contentieux a créé un comité d'appel et de révision judiciaire qui a pour objectif de soutenir les membres afin qu'ils puissent mieux conseiller leurs clients dans ces décisions importantes et d'assurer la conformité des décisions des tribunaux avec les orientations cliniques des directeurs de la protection de la jeunesse et les interprétations juridiques des contentieux des centres jeunesse relativement à l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse.

De plus, les contentieux ont continué de mettre à jour les « Fiches d'orientations juridiques sur le projet de loi 125 » à partir des nouveaux éclaircissements apportés par les réflexions des juristes des centres jeunesse et les tribunaux.

En novembre 2008, les contentieux ont tenu leurs journées d'étude dont le thème était la mise en œuvre du PL-125. Des conférences ont été présentées sur les principaux nouveaux concepts à la loi : les projets de vie et les durées maximales de placement, l'encadrement intensif, les conférences de règlement à l'amiable et la tutelle subventionnée.

Les récents amendements à l'ensemble de la législation encadrant nos établissements et leurs activités ont entraîné le besoin de réviser les avis de l'ACJQ ainsi que les avis des contentieux. Un travail colossal des membres de l'ACJQ auquel les contentieux ont participé, a été amorcé afin de mettre à jour l'ensemble de cette documentation.

### Développement de meilleures pratiques en encadrement intensif

Des travaux ont été réalisés avec la contribution de M. Denis Lafortune, chercheur à l'Université de Montréal, en vue d'identifier des modèles et des approches d'intervention susceptibles d'améliorer les pratiques, notamment en ce qui a trait au recours à l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif, de même que pour l'utilisation exceptionnelle des mesures d'isolement et de contention.

En cours de travail, le document intitulé « Des « pratiques dérangeantes, mais néanmoins nécessaires » aux « pratiques dérangeantes, mais néanmoins exemplaires » résume les orientations possibles et certaines approches qui seraient à privilégier dans le but d'identifier les meilleures pratiques en encadrement intensif et lors d'autres mesures exceptionnelles utilisées.

### DVD sur l'expertise en Cour supérieure

L'ACJQ a produit cette année un DVD sur le témoignage de l'expert en matière de garde d'enfants à la Cour supérieure. Réalisé grâce à la collaboration du Service d'expertise et de médiation du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, ce document se veut un outil d'information convivial à la disposition des experts appelés à témoigner à la Cour supérieure. Cela les aide à présenter les éléments pertinents à l'appui de leurs recommandations. Le DVD sera bientôt complété par un guide d'accompagnement, et une formation sera offerte aux experts employés des centres jeunesse et aux pigistes.

### Encadrement intensif

Une version révisée du Cadre de référence pour l'adoption d'un protocole, validé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), relatif à la mise en place d'un programme de réadaptation avec hébergement dans une unité d'encadrement intensif, en lien avec les modifications à la LPJ et les orientations ministérielles, a été adoptée par la Conférence des directeurs généraux des centres jeunesse en novembre 2007 et mis en application dans tous les centres jeunesse.

Un état de situation portant sur les aspects cliniques et architecturaux de l'hébergement en unité d'encadrement intensif avant la modification de la LPJ et l'adoption du nouveau règlement ministériel a été complété. Les données recueillies dans le cadre de cette étude exploratoire sont contenues dans un rapport préliminaire qui décrit le dispositif sécuritaire et l'accompagnement des jeunes dans les installations et unités de vie où il se faisait de l'encadrement intensif avant le mois de novembre 2007.

Une autre phase est prévue pour l'hiver 2009, où une deuxième cueillette de données sera effectuée afin de produire un rapport final qui examinera les changements qu'ont apportés les centres jeunesse pour s'ajuster aux exigences de la loi et au Règlement sur les conditions du recours à l'hébergement en unité d'encadrement intensif.

La base de données provinciale relative à l'utilisation des « Grilles d'orientation vers un programme de réadaptation avec hébergement dans une unité d'encadrement intensif » complétées par les centres jeunesse continue d'être mise à jour périodiquement. Cinq opérations de transfert de données ont déjà été menées, et à ce jour, plus de 632 grilles ont été compilées. L'analyse des données recueillies permet une description statistique des jeunes candidats « types » pour l'encadrement intensif. Le rapport intitulé « Vers une « normalisation » de la grille d'orientation vers un programme de réadaptation avec hébergement dans une unité d'encadrement intensif; Étape 1 : statistiques descriptives » fait état des premiers constats issus de cette analyse.

### **Équipe de soutien LPJ**

Afin de soutenir l'implantation provinciale des modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse et les pratiques y afférant, l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), en partenariat avec l'Association québécoise d'établissements du réseau de santé et de services sociaux (AQESSS), et avec l'appui financier du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), a mis sur pied une équipe de soutien en août 2007. Cette offre de services vise à répondre aux besoins des centres jeunesse (CJ) et des centres de santé et de services sociaux (CSSS), en leur offrant des services-conseils et en s'assurant de la diffusion d'informations ainsi que du développement d'instruments opérationnels accessibles à l'ensemble des intervenants.

L'équipe de soutien, sous la coordination de la direction-conseil Protection de la jeunesse de l'ACJQ, est composée de deux professionnelles (psychosociale et juridique) des CJ et d'une professionnelle (psychosociale) des CSSS. Une ligne téléphonique sans frais a été mise en place afin d'offrir des services-conseils cliniques et juridiques.

Des répondants LPJ ont été identifiés dans chacun des CJ et des CSSS afin de faciliter l'accessibilité des demandes, d'assurer une diffusion de l'information transmise par l'équipe et de garantir une liaison entre l'équipe et les établissements.

Un outil d'information sur l'implantation des modifications de la LPJ, l'Info LPJ, a été développé par l'équipe et publié tous les deux mois. Il se veut un outil complet des plus récents développements cliniques et juridiques en regard de l'application de la LPJ pour les intervenants et les gestionnaires. L'Info-LPJ est aussi disponible en version anglaise, Info-YPA.

D'autres outils d'information et documents d'orientation ont été produits à l'intention des intervenants, notamment un aide-mémoire sur les délais de révision.

Conjointement avec le MSSS, de nouveaux dépliants ont été élaborés et distribués aux jeunes et à leurs parents avec le souci de donner une information claire et accessible.

Des travaux réunissant le MSSS, l'ACJQ et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) sont en cours pour la rédaction et la diffusion du guide du signalant.

De plus, l'équipe de soutien a contribué à l'élaboration d'une brochure sur la transmission de renseignements entre les centres jeunesse et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux qui sera prochainement diffusée.

### **Fonds de recherche**

En 2007-2008, le fonds de recherche de l'ACJQ a accordé un montant de 112 714 \$ au CJ de la Mauricie et du Centre-du-Québec et à l'équipe du Groupe de recherche et d'intervention en négligence (GRIN) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) pour soutenir le démarrage d'une recherche-action sur les « Effets des traumatismes relationnels chez les enfants » (projet ÊTRE). Cette recherche propose une nouvelle approche basée sur des données scientifiques récentes concernant les effets de la négligence sur le développement des enfants et intègre le traitement des traumatismes relationnels vécus par les enfants victimes de négligence. Le projet « Être » est sous la responsabilité de madame Louise Éthier, professeur à l'UQTR et membre du GRIN qui a été, depuis plusieurs années, étroitement associé à l'élaboration des programmes en négligence mis en place dans les centres jeunesse. Le projet sera expérimenté à compter de septembre 2008 dans trois centres jeunesse, soit ceux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, de la Montérégie et de Québec - Institut universitaire. En plus de la contribution du fonds de recherche de l'ACJQ, ces trois établissements ont accepté d'investir des ressources humaines et financières afin d'améliorer les pratiques d'intervention en négligence.

### **Formulaires d'évaluation et de réévaluation des RTF**

Les formulaires d'évaluation et de réévaluation des ressources de type familial (RTF) ont été révisés. Le guide d'utilisation du nouveau formulaire d'évaluation des RTF a été mis en circulation dans tous les centres jeunesse.

### **Formation des ressources de type familial**

Un rapport sur les processus de gestion de la formation des ressources de type familial (RTF) en place dans les CJ, de la place qu'occupe le programme « Technique d'accueil » ainsi que la hauteur et la source du financement de ces activités a été produit et soumis à la Table clientèle et au Comité provincial des répondants aux ressources (RTF-RI). Par ailleurs, l'ACJQ entend revoir les orientations actuelles en matière de formation des RTF et souhaite voir confier la responsabilité de cette formation à l'équipe du PNF.

### **Formation en lien avec la LPJ**

Sous la responsabilité du Programme national de formation (PNF), 83 formateurs ont permis à 25 700 intervenants et gestionnaires du Québec, provenant de tous les milieux concernés par la protection des enfants, d'être sensibilisés, formés et outillés afin de bien comprendre les modifications de la LPJ et leurs modalités d'application selon leurs responsabilités spécifiques.

## **Journées DSP/DQS**

Les 25 et 26 octobre 2008 avaient lieu au Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire les deuxièmes journées réservées au personnel travaillant dans les fonctions de direction des services professionnels et de la qualité des services (DSP/DQS) dans les centres jeunesse. Plus de 180 personnes provenant de 15 centres jeunesse et d'autres organismes ont échangé sur leurs réalisations contribuant au soutien et à la qualité des services dans leur établissement.

En plus de trois conférences plénières prévues au programme, 55 communications ont été présentées dans le but de faire connaître les projets les plus pertinents pour le développement et le soutien de la qualité des services. Une série d'ateliers, portant exclusivement sur le plan d'intervention, a également permis aux participants d'échanger, dans une formule de type séminaire, sur les approches les plus pertinentes pour améliorer la qualité des pratiques relatives au plan d'intervention.

Les personnes présentes à cet événement ont participé avec intérêt et enthousiasme et ont créé plusieurs contacts permettant de poursuivre la diffusion de l'expertise au sein de notre réseau.

## **Mesures disciplinaires**

Une analyse des politiques, procédures et règlements sur les mesures disciplinaires en vigueur dans tous les CJ a été réalisée afin de tracer un état de situation, permettant de poser un regard critique sur les pratiques actuelles dans ce domaine et de proposer des solutions susceptibles de contribuer à améliorer les approches d'intervention.

## **Offre de services aux jeunes de 6 à 11 ans des centres jeunesse**

La Table des directeurs des services à la clientèle a entrepris, depuis quelques années déjà, une réflexion en profondeur sur les services offerts aux jeunes âgés de 6 à 11 ans. Dans la foulée de cette réflexion, un document de soutien à l'élaboration d'une offre de services aux jeunes de 6 à 11 ans était, cette année, soumis à cette instance. Les recommandations issues d'une réunion spéciale portant spécifiquement sur ce document ont été soumises à la Conférence des DG et acceptées par ces derniers. Un cadre de référence formel pour l'élaboration d'une offre de services aux 6 à 11 ans est actuellement en production.

## **Outils d'information ou d'orientation**

Les travaux se poursuivent avec le MSSS pour la révision du Manuel de référence sur la protection de la jeunesse. Des fiches révisées du manuel ont été mises en ligne sur le site intranet du MSSS.

Un comité consultatif pour l'élaboration d'un cadre de référence sur les projets de vie, regroupant des représentants de différents secteurs d'activités des centres jeunesse, a été mis en place. Le cadre de référence fera l'objet d'une activité d'appropriation pour les intervenants et gestionnaires à l'hiver 2009.

D'autres guides ou avis relatifs à l'application de la LPJ ont aussi été révisés.

## **Projet SOCEN**

Le projet S'occuper des enfants (SOCEN) s'inscrit dans des perspectives de suivi intensif des jeunes placés en famille d'accueil. Il s'agit d'une approche axée sur l'évaluation des besoins des enfants placés.

Au cours de l'année 2007-2008, le projet d'implantation de l'approche SOCEN a fonctionné de manière continue dans les quatre centres jeunesse participants, soit ceux de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de Batshaw (le centre jeunesse anglophone de Montréal). Un processus de consolidation de la formation a été amorcé, en raison de la signature d'une sous-licence d'utilisation du Cahier d'évaluation et de suivi (CÉS) par l'ACJQ. Les formateurs engagés depuis le début de l'implantation, ainsi que de nouvelles recrues, ont bénéficié d'une formation de l'AOSAE (Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance) et sont maintenant accrédités. L'harmonisation des pratiques a été au centre du projet cette année encore, par le biais du travail de la coordination provinciale. De plus, les données de recherche ont été activement diffusées afin que soient exposés auprès des acteurs concernés les enjeux majeurs reliés à l'implantation. Enfin, la phase II du projet de recherche, qui étudie les effets de l'approche SOCEN sur les enfants placés, s'est concentrée sur la cueillette de données dans les centres jeunesse participants, ainsi que sur la consolidation de la banque de données provinciale de façon à faciliter l'analyse longitudinale des données recueillies au moyen du CÉS.

L'ACJQ a l'intention d'étendre cette approche à d'autres centres jeunesse au courant de l'année qui vient. La Conférence des directeurs généraux doit se prononcer à ce sujet à l'été 2008.

## Protection de la jeunesse

Pour le secteur de la protection de la jeunesse l'année 2007-2008 aura été marquée par l'entrée en vigueur, le 9 juillet 2007, des nouvelles dispositions législatives de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Des énergies considérables ont été déployées autour de ce vaste chantier. Les efforts conjugués des centres jeunesse et de leurs partenaires ont facilité la mise en œuvre des modifications de la loi dans le respect des six objectifs visés :

- S'assurer du caractère exceptionnel de l'intervention d'autorité dans les familles
- Promouvoir la participation active de l'enfant et de ses parents aux décisions et aux choix des mesures
- Favoriser la continuité et la stabilité
- Concilier la protection des enfants et le respect de la vie privée
- Moderniser le processus judiciaire
- Baliser le recours exceptionnel à l'hébergement dans une unité d'encadrement intensif

L'entrée en vigueur du Règlement sur l'aide financière pour favoriser la tutelle à un enfant est prévue le 7 juillet 2008, tandis que celui sur le registre des enfants signalés doit entrer en vigueur à l'automne 2008. Des travaux couvrant les aspects cliniques, juridiques et administratifs pour la mise en place de ces nouvelles dispositions ont été réalisés tout au cours de l'année.

## RUIJ

Les travaux visant à développer au sein des centres jeunesse un réseau universitaire intégré jeunesse (RUIJ) se sont poursuivis au sein des deux centres jeunesse désignés « instituts universitaires » et à la table DSP/DQS, avec la collaboration de l'ACJQ. Un plan d'action visant le démarrage des opérations menant à l'atteinte des cibles du RUIJ a été préparé par les deux instituts universitaires et adopté par les DSP/DQS. Les actions proposées devraient permettre de faciliter le déroulement des activités de recherche et de transfert de connaissances dans l'ensemble des centres jeunesse du Québec. Une proposition sera acheminée à la Conférence des directeurs généraux en juin 2008.



## Développer les modèles de gestion



### Agrément des établissements

Dans l'objectif de mieux contribuer au plan d'amélioration et de la mettre en application à la suite des démarches d'agrément, l'ACJQ s'est jointe à ses partenaires associatifs du secteur social pour réclamer le renouvellement de ce processus aux quatre ans, prolongeant ainsi d'une année toute la démarche. Cette opération, bien qu'importante, requiert de l'énergie en mobilisant une grande partie du personnel des établissements sur une période de plusieurs mois. Le ministère a acquiescé à la demande, ce qui sera très bénéfique pour les centres jeunesse.

### Cadre de gestion des services à l'étape de l'application des mesures

L'année dernière, la Table provinciale des directeurs des services à la clientèle faisait approuver par la Conférence des DG un « Cadre de gestion de la prise en charge de jeunes en vertu de la L.P.J. ». La production de cet outil visait à faciliter la gestion de la qualité des services rendus. Cette année, presque tous les centres jeunesse ont organisé des activités d'appropriation de ce cadre de gestion à l'intention des directeurs et chefs de service concernés.

### Commissaires aux plaintes

Les commissaires aux plaintes et à la qualité des services ont poursuivi leurs échanges en vue d'une compréhension commune de leur nouveau rôle d'intervention. Certains standards devraient être précisés au cours de la prochaine année, tant pour le traitement des plaintes que pour les autres fonctions des commissaires.

### Gestion des risques

En 2007-2008, un nouveau formulaire de déclaration des incidents et accidents commun pour tous les centres jeunesse a été implanté par le MSSS. Les questionnaires de risques ont poursuivi leur concertation provinciale afin de s'assurer d'une compréhension commune des obligations liées à la gestion des risques. Un guide explicatif pour l'utilisation du formulaire (AH-223) a été élaboré par un groupe de travail puis adopté par le comité des gestionnaires de risques. On constate une excellente collaboration des gestionnaires et des intervenants des centres jeunesse dans les procédures de déclaration des incidents et de divulgation des accidents. Dans plusieurs centres jeunesse, l'analyse des données agglomérées sur les incidents déclarés a déjà permis d'identifier des actions permettant de diminuer les risques qu'un accident se produise.

### Profils types des ressources intermédiaires

Afin de simplifier la gestion de la rétribution des ressources intermédiaires (RI) et de leur assurer un traitement équitable à l'échelle du Québec, on a procédé au cours des dernières années à une catégorisation de ces ressources sur la base de profils types. Un guide d'interprétation des différents descripteurs de l'instrument de détermination de l'intensité des services attendus de la RI a été produit. Cette démarche visait à permettre une interprétation commune par profil type, la standardisation du niveau de compréhension des différents descripteurs de l'instrument et une façon commune de le compléter. Cette année, les profils types de RI retenus et l'instrument de détermination des services attendus de la RI ont été

présentés à la Conférence des directeurs généraux qui les a adoptés. Ils ont, par la suite, été présentés à la FRIJQ. Finalement, ils ont également été présentés au MSSS afin que celui-ci donne son accord sur ce nouveau mode de rémunération des RI à contrat avec les centres jeunesse. Le MSSS n'a pas encore fait connaître sa position sur ce projet.

### Ressources informationnelles et systèmes d'information

Le maintien et l'évolution des systèmes d'information demeurent toujours une préoccupation omniprésente dans les activités de la direction des ressources financières, matérielles et informationnelles. À ce titre, le programme d'information jeunesse (PIJ) et le système d'information des ressources de type familial (SIRTF) ont nécessité de notre part ainsi que de celle des centres jeunesse des actions concertées afin de contenir et de limiter les impacts des problèmes rencontrés. À titre d'exemple, la mise sur pied d'une cellule de crise, de concert avec la Sogique et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), a permis de traverser la période de difficultés due au ver informatique dans le réseau de la santé et des services sociaux.

À la suite d'échanges survenus entre le MSSS et l'ACJQ, les centres jeunesse ont pu bénéficier d'un appui de 1,2 M \$ de la part du MSSS comparativement à 1 M \$ pour l'année précédente.

Un cadre de réflexion visant à assurer la pérennité du PIJ a été élaboré en cours d'année. L'ensemble des centres jeunesse a fait consensus autour des treize enjeux prioritaires liés aux aspects stratégiques opérationnels, aux ressources ainsi qu'aux aspects technologiques.

Deux nouveaux produits informationnels ont été développés pour nos membres, soit ADONIS CJ-GESTRED et ADONIS CJ-AS-471. Le premier permet l'accès à certaines données cliniques, tels les indicateurs, saisis par les centres jeunesse et transmis périodiquement au MSSS. Le second permet d'accéder aux données financières et opérationnelles des centres jeunesse sur une base annuelle. Les deux applicatifs offrent également aux établissements la possibilité de se comparer sur une base évolutive ou comparative.

### Système clientèle PIJ

Au cours de l'année 2007-2008, des changements importants ont été apportés au système clientèle jeunesse, principalement en raison des modifications à la LPJ. Ces changements ont suscité différents ordres de besoins tels que formation, validation, test, modifications aux systèmes, et autres, qui demandaient une concertation provinciale. Les personnes déléguées par les CJ au comité des représentants PIJ ont travaillé intensivement de concert avec les représentants du MSSS, de la Sogique et de l'ACJQ afin de planifier les opérations facilitant l'implantation des différentes versions modifiées des systèmes. La collaboration des représentants PIJ a également été demandée afin d'établir une priorité pour les demandes de changement de certaines fonctionnalités dans divers domaines du système clientèle jeunesse.

## Développer les maillages

### Congrès de l'ACJQ

L'Association des centres jeunesse du Québec organise un congrès tous les deux ans s'adressant aux intervenants, aux gestionnaires et, pour une première fois en 2008, au personnel non clinique, principalement ceux de notre réseau et de nos partenaires. Le comité de programme et le comité organisateur ont travaillé toute l'année pour assurer un contenu d'intérêt et de qualité. En plus des personnalités qui offriront des conférences, plus de 75 ateliers seront présentés sur différents sujets touchant les meilleures pratiques, les interventions cliniques et les nouvelles recherches du domaine social.

Sous le thème *Ensemble ! parce que le Québec a besoin de tous ses jeunes*, le congrès aura lieu les 10 et 11 novembre 2008 à Montréal.

### Colloque conjoint ACJQ – FQCRPAT

Plus de la moitié des jeunes d'un centre de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes sont suivis en centre jeunesse. La concertation des deux réseaux devient incontournable pour venir en aide aux jeunes et aux parents en difficulté. Il est important de se questionner sur l'efficacité des traitements ainsi que sur le soutien des parents et de toute la collectivité qui entoure les jeunes. Un colloque commun aux deux partenaires se tiendra donc le 12 novembre 2008, à Montréal. L'ACJQ a travaillé conjointement avec la Fédération québécoise des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et autres toxicomanies (FQCRPAT) afin de présenter un programme intéressant pour les deux réseaux. L'objectif consiste à développer une plus grande complicité et à favoriser le développement d'expertises complémentaires entre le réseau des centres jeunesse et celui des centres de réadaptation pour personnes alcooliques et toxicomanes, afin de répondre de façon plus efficace aux problèmes des jeunes et des parents.

### Déclaration en prévention du suicide

Le conseil d'administration de l'ACJQ a ratifié la déclaration en prévention du suicide de la Fédération des cégeps. Considérant que le phénomène touche de près les jeunes des centres jeunesse qui ont fait de la prévention du suicide une de leurs priorités, l'ACJQ a accepté de signer et de diffuser cette déclaration. Sous le thème *T'es important pour nous... le suicide n'est pas une option*, la Fédération des cégeps a rendu publique sa déclaration lors de la Semaine de prévention du suicide en février 2008. Rappelons malheureusement que la première cause de décès chez les jeunes de 15 à 19 ans est attribuable à un suicide.

### Entente entre le Collectif des entreprises d'insertion du Québec et le réseau des centres jeunesse du Québec

À l'automne 2007, le conseil d'administration du Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ) et le conseil d'administration de l'ACJQ procédaient à la signature d'un Cadre de reconnaissance et de collaboration. Rappelons que le CEIQ regroupe quelque 46 entreprises dont la mission est de lutter contre l'exclusion sociale de personnes en sérieuse difficulté et de favoriser leur accès à l'emploi et à une citoyenneté active. En signant cette entente, les deux organismes s'engagent à mettre en place des mécanismes de collaboration mutuelle de façon à soutenir une

clientèle en voie d'insertion socioprofessionnelle et présentant des caractéristiques de vulnérabilité particulières. Les objectifs sont :

- Informer les membres des deux réseaux des programmes, des mesures et des services de chaque organisation afin de faciliter l'accès à ces services à la clientèle admissible.
- Faire des représentations communes pour favoriser l'accessibilité des jeunes aux services d'insertion socioprofessionnelle.
- Favoriser la reconnaissance des expertises mutuelles.
- Créer des occasions de collaboration entre les membres des deux regroupements.
- Accompagner les membres dans la rédaction d'ententes de partenariat local et/ou régional.

Cette nouvelle entente de partenariat devrait faciliter l'accès des jeunes en grande difficulté entre les deux réseaux d'aide. Elle s'inscrit dans la volonté du réseau des centres jeunesse de supprimer le plus possible des obstacles de nature administrative qui peuvent empêcher les jeunes d'avoir accès aux services offerts dans la communauté. Et plus largement encore, cette entente s'inscrit dans la volonté de notre réseau de faire front commun avec tout organisme engagé dans la cause de l'aide à la jeunesse en difficulté.

### Étude canadienne d'incidence

L'ACJQ a participé au comité de travail mis sur pied par un groupe de chercheurs sous la responsabilité de M. Nico Trocme, professeur et chercheur à l'Université McGill, en vue de permettre la réalisation d'une nouvelle phase de l'étude canadienne d'incidence (ECI) qui sera réalisée au Québec et dans plusieurs autres provinces canadiennes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Cette étude, qui en est à sa troisième édition (1998, 2003 sans le Québec, 2008), est une des sources d'information les plus exhaustives concernant les enfants maltraités et négligés au Canada. Le rapport sur les données principales fournira une description détaillée des principales caractéristiques sur l'enfance et la famille selon le type de maltraitance. L'étude mettra à contribution les intervenants de tous les services Évaluation/Orientation des DPJ des centres jeunesse.

### Formulaires de réévaluation des RI

L'ACJQ et la Fédération des ressources intermédiaires jeunesse du Québec (FRIJQ) se sont rencontrées afin de trouver un terrain d'entente au sujet du nouveau formulaire lancé par la FRIJQ. Un devis de mise à l'essai du nouveau formulaire a été convenu entre les deux associations. Le banc d'essai convenu est en cours.

### Participation au colloque de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) à Paris le 1<sup>er</sup> juin 2007

Le 1<sup>er</sup> juin 2007, l'ACJQ a été invitée à présenter deux communications dans le cadre du colloque annuel de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) à Paris, réunissant des intervenants et gestionnaires de tous les départements français. L'une de ces communications portait sur l'expérience québécoise en matière d'utilisation d'outils cliniques d'évaluation dans le contexte des services aux jeunes et aux familles en difficulté. La deuxième

présentation concernait le soutien offert aux jeunes quittant les centres jeunesse, notamment le programme Qualification des jeunes (PQJ). Les deux présentations ont soulevé un grand intérêt de la part des participants.

La collaboration scientifique s'est poursuivie par la suite avec les deux observatoires européens qui présenteront à leur tour une communication au congrès de l'ACJQ de novembre 2008.

### Plan de promotion des familles d'accueil

La difficulté de recrutement des familles d'accueil et les besoins spécifiques des enfants pris en charge par les centres jeunesse ont amené les centres jeunesse à se questionner sur leur façon de faire. Un plan de promotion a été adopté par la Conférence des directeurs généraux.

La première étape du plan était la modernisation de l'image. Chaque centre jeunesse utilise le même visuel et le même message pour faire sa promotion, avec un volet régional distinct concernant les besoins en recrutement. Les efforts sont donc mis en commun et le public cible s'y retrouve plus facilement. Ce plan de promotion est accompagné d'un document identifiant les conditions favorables à sa réussite.



J'ACCUEILLE  
TU ACCUEILLES  
IL ACCUEILLE  
NOUS ACCUEILLONS  
VOUS ACCUEILLEZ  
LES GRANDS S'ENT

Devenir famille d'accueil  
Apprendre le présent. Offrir le futur.

Les centres jeunesse  
du Québec

### Regroupement des comités des usagers

En juin 2007, les présidents des comités des usagers ont décidé de se constituer en regroupement officiel, distinct du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) : l'Alliance des comités des usagers des centres jeunesse. Cette initiative se veut un geste d'affirmation de la part des comités des usagers qui souhaitent maintenir des liens de collaboration étroits avec les directions des centres jeunesse et l'ACJQ. L'Alliance a pour but de soutenir l'action locale des comités d'usagers par des mécanismes d'entraide et de formation. Au cours de l'année 2007-2008, un comité provisoire a élaboré un projet de règles de fonctionnement de l'Alliance, et les membres de ce comité ont rencontré la Conférence des directeurs généraux des centres jeunesse afin d'échanger sur les objectifs du nouveau regroupement. L'ACJQ a poursuivi son animation de la rencontre annuelle provinciale et assuré un soutien à la communication entre les différents comités des usagers des centres jeunesse.

### Séminaire à Lyon sur l'état des lieux en protection de l'enfance en France, en Belgique et au Québec

Le 24 mai 2007 à Lyon, dans le cadre du pré-colloque de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (AIFI), l'ACJQ animait, en collaboration avec une représentante de la communauté française de Belgique, un séminaire sur l'état des lieux en protection de l'enfance en France, en Belgique et au Québec. Ce séminaire réunissait environ 25 personnes, principalement du Québec, de France et de Belgique, impliquées dans les approches de médiation dans le contexte des services aux enfants pris en charge par les services de protection. Le contenu du séminaire proposé et accepté par les participants était axé sur les pratiques émergentes en matière d'approches consensuelles ou de médiation dans le contexte des services de protection des enfants. Plusieurs communications ont été présentées par des experts québécois et ont grandement intéressé les participants à ce séminaire.

### Symposium en santé mentale CWLC

Lors de la tenue du Symposium en santé mentale organisé par le Child Welfare League of Canada (CWLC) en septembre 2007, plus de 100 personnes étaient invitées à échanger et à collaborer avec les experts et les décideurs de toutes les provinces. L'Association des centres jeunesse était représentée par ses membres. En plus de comprendre les réalités des jeunes des autres provinces, les participants ont pu échanger avec le sénateur Kirby, coauteur du rapport *De l'ombre à la lumière, la transformation des services concernant la santé mentale et le toxicomanie au Canada* à l'origine de la création de la Commission sur la santé mentale.

### Système d'information

Les changements apportés à la LPJ ont entraîné des modifications importantes au Système clientèle jeunesse et au Système de soutien à la pratique. Des activités de formation et des outils d'information ont été déployés auprès des intervenants et gestionnaires des CJ.



**L'Association des centres jeunesse du Québec**

**PRODUITS ET CHARGES**

*de l'exercice terminé le 31 mars 2008*

	2008	2007
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Apports de fonctionnement provenant de l'ensemble des centres jeunesse du Québec	<b>1 721 389</b>	1 655 183
Apports affectés à des projets spéciaux	<b>3 243 208</b>	3 076 176
Congrès, colloques et autres	<b>234 460</b>	171 484
Frais de gestion liés aux projets	<b>240 836</b>	166 831
Produits d'intérêts sur des actifs détenus à des fins de transaction	<b>70 193</b>	68 812
Autres	<b>75 191</b>	126 876
	<b>5 585 277</b>	5 265 362
<b>Charges</b>		
Dépenses de fonctionnement	<b>2 070 870</b>	1 967 970
Dépenses afférentes aux apports affectés à des projets spéciaux	<b>3 243 208</b>	3 076 176
Congrès, colloques et autres	<b>234 460</b>	171 484
	<b>5 548 538</b>	5 215 630
Excédent des produits par rapport aux charges avant amortissement des immobilisations	<b>36 739</b>	49 732
Amortissement des immobilisations	<b>27 165</b>	24 170
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>9 574</b>	25 562

**L'Association des centres jeunesse du Québec**

**BILAN**

au 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	73 553	67 535
Fonds commun de liquidités corporatives, 4,25 % (4,68 % en 2007)	1 300 000	1 300 000
Débiteurs	1 551 193	887 792
Frais payés d'avance	1 500	500
	<u>2 926 246</u>	<u>2 255 827</u>
Immobilisations	40 651	41 878
	<u>2 966 897</u>	<u>2 297 705</u>
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	504 398	603 628
Apports et produits reportés		
Apports reportés affectés à des projets spéciaux	1 790 318	1 169 069
Contributions reportées		9 515
Produits reportés	467 230	320 116
	<u>2 761 946</u>	<u>2 102 328</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Investis en immobilisations	40 651	41 878
Grevés d'affectations d'origine interne	115 000	115 000
Non grevés d'affectations	49 300	38 499
	<u>204 951</u>	<u>195 377</u>
	<u>2 966 897</u>	<u>2 297 705</u>

L'Association des centres jeunesse du Québec

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

				2008	2007
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectations d'origine interne	Non grevés d'affectations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	41 878	115 000	38 499	195 377	169 815
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(27 165)		36 739	9 574	25 562
Investissements en immobilisations	25 938		(25 938)		
Solde à la fin	<u>40 651</u>	<u>115 000</u>	<u>49 300</u>	<u>204 951</u>	<u>195 377</u>

L'Association des centres jeunesse du Québec

**NOTE COMPLÉMENTAIRE**

au 31 mars 2008

APPORTS REPORTÉS AFFECTÉS À DES PROJETS SPÉCIAUX

	Solde au début	Apports reçus	Apports affectés	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Fichier démographique (retrouvailles)	21 113		13 391	7 722
Projet d'intégration jeunesse (PIJ)	1 183	150 028	151 211	
Programme national de formation (PNF)	523 213	2 193 614	2 154 155	562 672
Fonds de recherche ACJQ	44 748	117 500	(2 075)	164 323
Protocole d'intervention - problématique suicidaire	732			732
Projet qualification des jeunes en CJ (PQJ)	19 483	284 533	245 406	58 610
Développement d'outils d'intervention		130 182	130 551	(369)
Implantation de la Loi sur le système de justice pénale	117 134		42 870	74 264
Encadrement à distance	4 183	15 700	9 806	10 077
Recherche - approche milieu	5 256			5 256
Échange de coopération Québec/Wallonie		4 000	4 000	
Projet SOCEN (S'occuper des enfants)	13 665	215 134	136 740	92 059
Plan national de communication	159 560	58 000	35 975	181 585
Soutien à l'implantation de la Loi sur la protection de la jeunesse	88 753	292 000	155 828	224 925
Fonds de soutien à l'adoption	57 660	31 315	88 975	
Sessions de formation	108 636	255 688	9 294	355 030
Accès à l'éducation (CWLC)		36 763	23 768	12 995
Projet CORI		80 000	43 313	36 687
Grille d'évaluation du développement (GED)	3 750			3 750
	<u>1 169 069</u>	<u>3 864 457</u>	<u>3 243 208</u>	<u>1 790 318</u>



**LES PUBLICATIONS DE L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC**  
**Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008**

**MÉMOIRE**

Mémoire de l'Association des centres jeunesse du Québec présenté à la Commission des institutions sur le projet de loi 50 « Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines »  
Février 2008

**AUTRES PUBLICATIONS**

Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse 2007  
Juin 2007

Brochure sur la Loi sur la protection de la jeunesse  
On a signalé la situation de votre enfant au DPJ. Que devez-vous savoir maintenant ?  
• Version française • Version anglaise  
Juillet 2007  
(En partenariat avec le MSSS)

Rapport d'activités de l'Association des centres jeunesse du Québec 2006-2007  
Septembre 2007

Dépliant sur l'encadrement intensif  
• Version française • Version anglaise  
Novembre 2007  
(En partenariat avec le MSSS)

**TRAFIC**

Numéro 29 – Mai 2007  
« Le défi de l'heure : l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de la jeunesse »

Numéro 30 – Octobre 2007  
« Nouvelle planification – nouveaux défis »

Numéro 31 – Décembre 2007  
« La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes Québécois »

Numéro 32 – Mars 2008  
« Les nouvelles orientations dans le paysage des centres jeunesse »

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC - 2007-2008

### COMITÉ EXÉCUTIF

#### PRÉSIDENT

JEAN-NIL THÉRIAULT, représentant  
Centre jeunesse du Bas-Saint-Laurent

#### 1<sup>re</sup> VICE-PRÉSIDENTE

RENÉE GAGNÉ, présidente  
Centre jeunesse Côte-Nord

#### 2<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE

KAREN POTTER-BIENVENU, représentante  
Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw

#### TRÉSORIER

MICHEL ROY, représentant  
Les Centres jeunesse de l'Outaouais

#### CONSEILLER

RICHARD DESCHÊNES, représentant  
Les Centres jeunesse Chaudière-Appalaches

#### SECRÉTAIRE

JEAN-PIERRE HOTTE, directeur général  
Association des centres jeunesse du Québec

### AUTRES ADMINISTRATEURS

GUY VILLENEUVE, représentant  
GHISLAIN GIRARD, représentant  
(nomination le 26 septembre 2007)  
Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean

MICHEL LORANGER, président  
SIMON LEMAY, président  
(nomination le 22 janvier 2008)  
Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire

PIERRETTE ROUILLARD, représentante  
Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec

CLAUDE LAFLAMME, président  
PAULINE LEFEBVRE, présidente  
(nomination le 6 février 2008)  
Centre jeunesse de l'Estrie

JEAN-PIERRE SENÉCAL, représentant  
Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

LOUIS VINCENT, représentant  
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue

ROBERT NICOLAS, président  
Le Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles

ROLAND PLANTE, représentant  
Centre jeunesse de Laval

RENÉ BROUILLETTE, président  
Les Centres jeunesse de Lanaudière

MICHEL COUTURE, président  
Centre jeunesse des Laurentides

PAUL ST-ONGE, représentant  
Centre jeunesse de la Montérégie

CAMIL PICARD, directeur général  
Centre jeunesse de la Montérégie  
Membre de la Conférence des directeurs généraux

MICHAEL UDY, directeur général  
Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw  
Membre de la Conférence des directeurs généraux

DOMINIQUE LEBEL, vice-président exécutif,  
Montréal et Québec  
Groupe Cossette Communication  
Membre coopté

JACQUES A. NADEAU, avocat  
Heenan Blaikie  
Membre coopté

## LE PERSONNEL DE L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC

### DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Pierre Hotte, directeur général  
Judith Laurier, directrice-conseil communications  
Martine Desprez, adjointe aux communications  
Danielle Souriac, responsable administrative  
Danielle Carrier, adjointe administrative  
Céline Boivin, technicienne en administration - volet comptabilité  
Christiane Côté, agente administrative

### SECTEURS

#### PROTECTION DE LA JEUNESSE

Sylvie Desmarais, directrice-conseil  
Mathilde Benoit, agente administrative

Nancy Houle, équipe de soutien à l'implantation de la LPJ  
Claudine Laurin, équipe de soutien à l'implantation de la LPJ  
M<sup>re</sup> Viviane Topalian, équipe de soutien à l'implantation de la LPJ  
Myriam Cordellier, agente administrative

#### CONTENTIEUX

M<sup>re</sup> Pascale Berardino, directrice-conseil  
Myriam Cordellier, agente administrative

#### SERVICES À LA CLIENTÈLE

Jean Boislard, directeur-conseil  
Ronald Chartrand, conseiller à la clientèle  
Pierre Lachance, conseiller à la réadaptation  
Amélie Morin, coordonnatrice provinciale  
Programme Qualification des jeunes  
Jean Caron, coordonnateur régional  
Programme Qualification des jeunes  
André Lavergne, coordonnateur régional  
Programme Qualification des jeunes  
Denise Boily, technicienne en administration  
Véronique Noël, coordonnatrice provinciale projet SOCEN  
Camille Reid, technicienne en administration

#### SERVICES PROFESSIONNELS

Luc Demers, directeur-conseil  
Camille Reid, technicienne en administration

#### RESSOURCES HUMAINES

Yves Faucher, directeur-conseil  
Benoît Ladouceur, conseiller en ressources humaines  
Louise Huet, agente de gestion en ressources humaines

#### RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET INFORMATIONNELLES

Luc Lapointe, directeur-conseil  
Joanne Reid, technicienne en informatique  
Nadia Raymond, agente administrative

Nous tenons à souligner la contribution de  
Messieurs Jean Boudreau et Jean Lortie

#### PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION

Ginette Sarrazin, directrice  
Sylvie Girard, conseillère  
secteur protection et ressources non institutionnelles  
Lucie Levert, conseillère secteur de la première ligne  
Normand Brault, conseiller  
secteur réadaptation et jeunes contrevenants  
Denis Marois, conseiller secteur gestion

Sandra Basel, technicienne en administration  
Marie-France Juneau, technicienne en administration  
Marlène Lowe, agente administrative

#### FORMATEURS

Élayne Aber  
Pierre Beaubien  
Pierrette Brisson  
Pierre Brunet  
Michael Bury  
Annie Carson Tempier  
Immaculata Circelli  
Claudette Cossette-  
Dessureault  
Carole Côté  
Michèle de Passillé

Lorraine Filion  
Roselyne Ferguson  
Carmen Fournier  
Marjolaine Francoeur  
Marcel Gauthier  
Édith Godin  
Martine Goulet  
Claude Laforest  
Martine Laforest  
Nathalie Leblanc  
Denis Lefebvre  
Guytane Lehoux  
Lucie Letendre

Liliane Mercier  
Aldo Morrone  
Jacques Olivier  
Marc Paquin  
Christiane Patry  
Lise Pelletier  
Claude Rainville  
Juliette Simard  
Éric St-Laurent  
François Ste-Marie  
Claudia Tremblay  
Moïsette Tremblay



**Association des  
centres jeunesse  
du Québec**

Production : Communications / Association des centres jeunesse du Québec

Association des centres jeunesse du Québec  
1001, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 410  
Montréal (Québec) H3A 3C8

Téléphone : 514 842-5181  
Télécopieur : 514 842-4834

[www.acjq.qc.ca](http://www.acjq.qc.ca)

Dépôt légal :  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
Troisième trimestre 2008  
ISBN : 2-89394-077-3